

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

10 juillet 2020 à 19 h 30

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Roger GROSSIORD, Maire, en séance extraordinaire

Etaient présents

GROSGURIN Laurence – CASY Jérémy – LEVRIER Patrick - Adjoint
GABRIEL-ROBEZ Delphine – PERONNET Gilles – MERMET Jacques –
GROSGURIN Jean-Pierre – MATHIEU Cendrine – MAGNIER Fabienne

Excusé : TREMBLAY Sacha (pouvoir pour LEVRIER Patrick)

Secrétaire de séance Laurence GROSGURIN

Le maire rend compte de l'urgence et du caractère extraordinaire de cette séance découlant du fait de la convocation impérative pour le 10 juillet concernant l'élection des délégués appelés à élire les sénateurs, séance au cours de laquelle il ne pouvait être évoqué d'autres sujets.

Délégations données au maire par le conseil municipal

Roger Grossiord donne lecture délégations pouvant être consenties au Maire par le Conseil Municipal et des modifications qu'il propose sur les articles suivants :

- Article 2 passer à 2500 € les tarifs des droits de voirie, stationnement etc.
- Article 3 concernant la baisse à 100 000 € pour la réalisation des emprunts
- Article 17 concernant la réévaluation à 5000 € pour les sinistres dommageables aux véhicules municipaux

Les délégations sont acceptées à 11 voix pour la durée du présent mandat.

Indemnités de fonctions – délibération fixant les taux

Mr le maire informe l'assemblée des taux et montants maximum bruts mensuels des indemnités de fonction pouvant être attribuées au Maire et aux adjoints.

Il est rappelé que les communes sont tenues, en application de l'article L 2123-20-1 du CGCT d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du Maire.

- à l'unanimité, la proposition pour l'indemnité de Maire est acceptée au taux maximum soit 991.80 euros brut mensuel
- proposition pour l'indemnité des Adjointes
Vote à l'unanimité au taux maximum soit 385.05 euros brut mensuel.

Fin de séance à 20 h